



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2020-116

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2020

# Sommaire

## **SGAR NOUVELLE-AQUITAINE**

R75-2020-08-21-002 - Arrêté modificatif relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins IGP Blancs et Rosés des Landes et du Lot-Et-Garonne de la récolte 2020 (3 pages)

Page 3

# SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-08-21-002

Arrêté modificatif relatif à l'augmentation du titre  
alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de  
vins

IGP Blancs et Rosés des Landes et du Lot-Et-Garonne de  
la récolte 2020



Arrêté Modificatif du **21 AOÛT 2020**

relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins  
IGP Blancs et Rosés des Landes et du Lot-Et-Garonne de la récolte 2020

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfète de la Gironde,**

**Vu** le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;

**Vu** le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

**Vu** le code général des impôts ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** le code de la consommation ;

**Vu** le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

**Vu** l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

**Vu** l'arrêté du 19 août 2020 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins IGP de la récolte 2020 sur cinq communes des Landes et du Lot-Et-Garonne ;

**Vu** l'arrêté du 20 août 2020 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins IGP Blancs et Rosés des Landes et du Lot-Et-Garonne de la récolte 2020 ;

**Considérant** les termes de l'arrêté du préfet de région Occitanie du 21 août 2020 portant autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins dans le département du Gers ;

## ARRÊTE

**Article premier** : L'annexe 1 de l'arrêté du 20 août 2020 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins IGP Blancs et Rosés des Landes et du Lot-Et-Garonne de la récolte 2020 est remplacée par l'annexe 1 au présent arrêté.

L'augmentation du titre alcoométrique volumique (TAV) naturel pour l'élaboration des vins mentionnés à l'annexe 1 issus de raisins récoltés l'année 2020 est autorisée dans les limites fixées par celle-ci ;

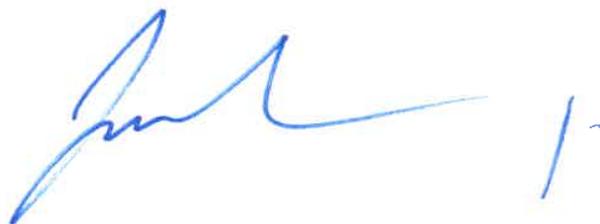
**Article 2** : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au lendemain de sa publication,

**Article 3** : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux, le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 21 AOUT 2020

La Préfète de région,  
Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

## Annexe 1

### Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

#### Vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

Nom de l'indication géographique protégée	Couleur	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal  (% vol.)	Ri- chesse min. en sucre des rai- sins  (g/l de moût)	Titre alc. vol. na- turel mini- mal  (% vol.)	Titre alc. vol. total maximal après enrichis- sment  (% vol.)
Comté Tolosan	Blanc rosé	Landes et Lot-et-Garonne	1,5			
Gers	Blanc rosé	Landes et Lot-et-Garonne	1,5			
Côtes de Gascogne	Blanc rosé	Landes et Lot-et-Garonne	1,5			
Landes	Blanc rosé	Landes	1,5			

## Annexe 2

Liste des indications géographiques [et des départements et/ou parties de département le cas échéant] pour lesquels est proposée l'autorisation à titre exceptionnel d'enrichissement par sucrage à sec
Département : Lot-et-Garonne  Liste des IGP : Comté-Tolosan, Gers, Côtes de Gascogne
Département : Landes  Liste des IGP : Comté-Tolosan, Gers, Côtes de Gascogne, Landes